



Christiane Taubira : Le Génocide arménien est également la mémoire de la France



Par Hasmik Babasyan

Au seuil du centenaire du Génocide arménien, la plus grande communauté arménienne de France en Europe unit ses forces visant à l'adoption de la loi pénalisant la négation du génocide arménien. Le 29 janvier, le CCAF (Conseil de Coordination des Organisations Arméniennes de France) a organisé un dîner annuel dans l'objectif de faire entendre la voix des Arméniens en France, une fois de plus de présenter les problèmes et les exigences de la communauté arménienne sur la question liée à la reconnaissance du génocide.

Comme le rapporte la correspondante de Noyan Tapan à Paris, de plus de 350 invités participaient à la soirée : des hommes d'affaires, des intellectuels. Parmi les invités étaient également Christiane Taubira, ministre française de la Justice ; le célèbre chansonnier Charles Aznavour, le philoso-

phe Bernard Henry Levy, les conseillers Patrick Dévédjian, Philippe Kaltenbach, André Santini, l'humoriste Mathieu Madénian, le compositeur André Manoukian, ainsi que Roger Cukierman, président du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF).

Dans son discours Madame Taubira a rappelé les pages importantes de l'histoire du peuple arménien, tout en mentionnant le mont Ararat avec son célèbre Arche de Noé qui appartient aux Arméniens, et, soulignant que la mémoire et l'histoire des Arméniens est la mémoire de tous, elle a déclaré que le projet de loi sur la pénalisation de la négation du génocide devait être inscrit à l'ordre du jour du parlement français afin de défendre la mémoire arménienne.

Madame la ministre a pour sa part décrit les souffrances d'un peuple qui a su se relever, qui « sait tirer le pain de la

Suite à la page 2

éditorial

Visite d'Etat du Président arménien à Prague

Le 30 janvier le Président Serge Sargssian a été reçu par son homologue Miloš Zeman.

Aux termes des entretiens, plusieurs documents bilatéraux ont été signés, dont des accords de coopération entre les Gouvernements des deux pays dans les domaines de la lutte contre le crime organisé, de l'économie et de l'industrie, de la santé, des situations d'urgence, de l'environnement, des douanes.

Lors d'une conférence de presse conjointe avec son homologue tchèque, le Président Sargssian a formé le vœu que les relations entre les deux pays, notamment les relations économiques et commerciales soient renforcées.

Christiane Taubira : Le Génocide arménien est également la mémoire de la France

Début à la page 1

« pierre », qui a « tant de talent dans tant de domaines ». Elle a indiqué que le Génocide arménien était également la mémoire de la France, que la négation du Génocide était un crime contre l'Etat français. Selon elle, il est nécessaire de trouver des moyens, des instruments juridiques pour punir le négationnisme. « A partir du moment où cette mémoire devient la nôtre, le négationnisme devient un crime contre notre propre intégrité. Donc, il faut combattre le négationnisme, mais on a une difficulté depuis plusieurs années à écrire un texte qui ne contredirait pas les exigences du Conseil d'Etat, du Conseil constitutionnel, de la Cour de Justice européenne », a-t-elle dit.

Le philosophe Bernard Henri-Lévy a indiqué : « Il ne faut rien attendre de l'Etat turc, cependant, la société turque, ceux qui scandaient sur la place Taksim « Erdogan, démission ! », doivent comprendre que la question de leur propre liberté ne sera pas résolue jusqu'à ce que la justice sur le Génocide arménien ne triomphe pas ».

Le co-président du CCAF Mourad Papazian a indiqué : « Comment un pays comme Turquie peut entrer dans l'Union Européenne, surtout qu'elle diffuse son négationnisme hors de ses frontières, ce qui nécessite une loi pénalisant la négation du Génocide arménien.

Les participants ont également indiqué que le président Hollande avait promis aux Arméniens que ledit projet de loi serait inscrit à l'ordre du jour du parlement français avant sa visite d'Etat en Arménie, c'est-à-dire, jusqu'au mois de mai prochain.

A l'issue du dîner annuel, un prix de bravoure par CCAF a été décerné à Bernard Henri-Lévy qui, pendant ces dernières



années, est devenu l'un des grands défenseurs du peuple arménien.

Alexis Govciyan, Président de l'UGAB Europe, a présenté le programme lié au

centième anniversaire du Génocide arménien en 2015.

La belle soirée s'est terminée sur la chanson de Charles Aznavour.

En France à Valence

messe de requiem et dépôt de gerbe pour la mémoire d'Armen Hovhannissian notre soldat tue au Karabagh

Pour honorer la mémoire du sergent arménien Armen Hovhannissian mort en héros le 20 janvier sur le front de défense du Haut Karabagh, les Anciens Combattants Français d'Origine Arménienne de Drôme-Ardèche (ACFOA), l'association « Arménia », l'UCFAF-Valence et l'association des Arméniens d'Ourfa ont invité le public à une messe de requiem ce dimanche 26 janvier en l'église Saint Sahag de Valence.

A l'issue de la messe devant le khatchkar dans la cour de l'église Saint Sahag, Krikor Amirzayan a rappelé dans un discours émouvant les circonstances de cet événement.



FRANCE

Maître Philippe Krikorian avocat répond au Journal La Provence

A MONSIEUR
FRED GUILLEDOUX,
JOURNALISTE au Journal
LA PROVENCE

Je viens de prendre connaissance de votre article publié sur le site internet de La Provence. Contrairement à ce que vous écrivez, l'arrêt qui a été rendu le 30 Janvier 2014 écoulé par la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence n'est ni mon échec, ni celui de mes mandants. Pas plus que ne l'étaient les précédentes décisions. Il est l'aveu d'impuissance de l'Etat juridictionnel face à la Reapolitik et à la fausse et anti-démocratique théorie de l'acte de gouvernement (v. ma lettre du 28.01.2014 au Président du Conseil constitutionnel au sujet de ma QPC relative à l'article 26 de la loi du 24 Mai 1872, au soutien de mon recours pour excès de pouvoir que j'ai porté devant le Conseil d'Etat tendant à la reconnaissance du statut constitutionnel de l'Avocat défenseur et à une garantie des droits effective).

Ne trouvez-vous pas anormal, en votre qualité d'observateur privilégié des faits sociaux, qu'en démocratie, dans la France du 21^e siècle, l'obligation de transposer les normes de l'Union européenne demeure sans sanction ? Alors que nos amis espagnols se sont libérés de l'acte de gouvernement en votant une

loi le 13 Juillet 1998 ?

N'ayant pu faire que le Juste soit fort, on a fait en sorte que le Fort soit juste, disait Pascal au Grand Siècle.

Je souhaiterais, dès lors, au titre du droit de réponse (art. 13 de la loi du 29 Juillet 1881 sur la liberté de la presse) qu'à la lecture de mon communiqué de presse (six pages), dans lequel je présente l'analyse critique détaillée de l'arrêt, vous fassiez paraître un rectificatif destiné à restituer à cette décision sa véritable signification et les développements ultérieurs qu'elle implique. Il y est notamment indiqué (page 14/16 de l'arrêt) que l'obligation de transposer la décision-cadre du 28 Novembre 2008, qui incombe à l'Etat est "non contestée". Cet obiter dictum (soit-dit en passant) est un net désaveu du refus opposé par le Gouvernement de transposer la décision-cadre, en même temps que la validation de toutes les procédures que j'ai entreprises pour la défense de la dignité des victimes de tous les génocides et crimes contre l'humanité.

Dont acte !

La Cour d'Appel, par la double déclaration d'incompétence qu'elle réalise, après celle du Conseil d'Etat du 26 Novembre 2012, nous ouvre, de plus, en raison du déni de justice qui en résulte, la voie du Tribunal des conflits qui peut, désormais, être saisi directement (art. 17



du décret du 26 Octobre 1849).

Je reste, dans cette perspective, à l'écoute de toute demande de renseignement complémentaire de votre part.

Bien cordialement,

Philippe KRIKORIAN,
Avocat au Barreau
de Marseille

Tél. (33) 04 91 55 67 77 -

Fax (33) 04 91 33 46 76

Courriel Philippe.KRIKORIAN@wanadoo.fr

Site Internet

www.philippekrkorian-avocat.fr

BP 70212

13178 MARSEILLE CEDEX 20
FRANCE

TURQUIE

Lettre d'Occalan appelant au soutien de la communauté arménienne

Le chef emprisonné du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) Mr OCALAN a écrit une lettre à l'hebdomadaire turco-arménien Agos, appelant la communauté arménienne à soutenir les revendications des Kurdes en Turquie.

" La lutte des Kurdes pour la liberté et le traitement des souffrances du peuple arménien recoupe la lutte pour que tous les habitants de ce pays soient considérés comme des citoyens et qu'ils partagent les mêmes droits ", a déclaré Abdullah Öcalan dans une lettre publiée le 30 janvier 2014.

L'ancien gouverneur du Siounik en train de vendre ses biens pour quitter l'Arménie

L'ex-Gouverneur du Siounik, Souren Khatchatrian, qui a été contraint à démissionner après un règlement de comptes sanglant devant son domicile en juin 2013, serait en train de vendre une partie de ses biens, pour quitter l'Arménie et se rendre en France où il posséderait une villa.



NOUVEL HAY MAGAZINE

SANS FRONTIÈRES

ACTUALITE

VIDEOS

CULTURE

PHOTOS

DICTIONNAIRE



www.nouvelhay.com



Association Franco-Arménienne de Communication

Administration et studios :
41 rue des écoles 94140 Alfortville
e-mail : aypradio@wanadoo.fr
Siège : 17 rue Bleue 75009 Paris
www.aypfm.com

EREVAN - CENTRE RESIDENCE YEZEGUELIAN

location appartements
tout confort avec cuisine, Wifi,
accueil français

250 euros la semaine

Tél.: + 37491 73 91 91
+ 37491 57 01 70

Centre ville
dans le Parc
de l'Hôtel
Congress

Mail: yezeguelian@aol.com

SONA VAN
poétesse



CAMOUFLAGE

(génies dissolus
dans le sable)

La couleur du crime
est-elle aussi jaune... Seigneur
que le jaune doré
du Der-er Zor ?
qui a manqué ainsi
même de
Ton œil du Très-Haut qui voit tout

Je te pardonne... que faire...

tu ne savais pas
mais tu peux n'est-ce pas au moins
à l'heure du déjeuner
quand le Turc fait sa prière
la tête baissée
avec Tes doigts jaunes
crispés
caresser le front du sable?

qui est devenu génie
à son insu

CITATION

*Les possessions ne sont
pendant pas une fin en
soi.*

*Une personne dont la
vie est centrée sur la richesse
de-vient l'esclave de ses bi-
ens et se retrouve alors dans
une Prison de sa propre fab-
rication.*



Président de Noyan Tapan Media Holding:
Tigran Haroutiunian

Rédacteur en chef de Noyan Tapan:
Gayanéé Arakélian

Directeur de Publication:
Marina Harutyunyan

Traductrice:
Nona Petrossian

Editeur: Noyan Tapan SARL
28 Rue Isahakian, Erevan, 0009
République d'Arménie
Date et N° de Régistre:
15.12.1995; 273.110.00512
Tirage: 1000 copies
Tel:(37410) 56-59-65, Fax:(37410) 52-43-18
E-mail: contact@nt.am
URL: www.nt.am

L'Édition Française de Noyan Tapan est publiée par Mr. Raymond Yézéguelian
mail : Raymond.yezeguelian@gmail.com